

# La France bientôt confrontée au problème des djihadistes libérés

JOURNAL du DIMANCHE 24/12/2017

**Les ministères de la Justice et de l'Intérieur doivent anticiper le retour à la liberté, d'ici trois ans, de plusieurs dizaines de djihadistes français, relève le "JDD" dimanche.**

Après la prison, il faudra trouver une nouvelle réponse face aux djihadistes aujourd'hui incarcérés en France et qui, d'ici quelques années, retrouveront leur liberté. Plusieurs dizaines de détenus condamnés pour des faits de terrorisme devraient ainsi avoir purgé leur peine d'ici trois ans, relève *le Journal du dimanche*, qui a enquêté sur ce nouveau "casse-tête" posé à la justice française. "La Chancellerie se dit prête à y faire face", ajoute l'hebdomadaire dans son édition de Noël.

**Des centaines d'individus concernés.** La question se pose notamment pour les "returnees", ces djihadistes revenus d'Irak ou de Syrie et condamnés à une peine moyenne de six ans de prison (le maximum étant de dix ans) selon les observations du Centre d'analyse du terrorisme sur 126 jugements. "D'ici 2020, 60% de ces condamnés seront libérables", explique le président de ce think tank.

810 Français font aujourd'hui l'objet d'un mandat d'arrêt ou de recherche, mais un certain nombre d'entre eux a probablement perdu la vie au combat ou choisi de rejoindre d'autres fronts djihadistes. Mais les prisons, identifiées par la ministre de la Justice comme un "incubateur très préoccupant de la menace", accueillent déjà "509 individus condamnés ou prévenus pour des faits de terrorisme et 1.157 radicalisés".

**"Anticiper chaque sortie".** Pendant la détention, un encadrement spécial est prévu. 70 détenus sont placés à l'isolement et des dispositifs comme les [quartiers d'évaluation de la radicalisation](#) (QER) ou le dispositif expérimental [Recherche et intervention sur les violences extrémistes](#) (Rive) doivent monter en puissance en 2018. Se posera ensuite la question du dispositif de suivi après la libération d'hommes et de femmes dont la dangerosité est difficile à évaluer.

"Tous les détenus radicalisés quittant la détention ont vocation à faire systématiquement l'objet d'une 'note de signalement' diffusée aux services de

renseignement partenaires", explique le ministère de la Justice au *JDD*. "On essaie d'anticiper chaque sortie", ajoute le ministère de l'Intérieur, qui explique qu'une évaluation sera menée pour "lever le doute ou confirmer la dangerosité avant de faire le nécessaire : écoutes, surveillance, fiche S..."

**Ciotti : "Des bombes à retardement"**

"Certains anciens détenus demeurent extrêmement dangereux", insiste le député LR Éric Ciotti, interrogé par le *JDD* sur les djihadistes qui vont quitter les prisons françaises. L'élu des Alpes-Maritimes appelle à "mettre en place un principe de précaution et rompre avec une forme de naïveté en la matière". Pour lui, cela passe notamment par des mesures de rétention administratives, aussi bien pour des détenus ayant purgé leur peine, "des bombes à retardement", que "pour les personnes dont on connaît la dangerosité mais qui ne sont pas encore passées à l'acte". Éric Ciotti reconnaît que cette mesure est anticonstitutionnelle. "Je dis donc au président de la République : 'dans les projets de révision constitutionnelle qui sont déjà en chantier, n'oublions pas l'exigence de mieux nous armer contre le terrorisme.'"